

Association Martiniquaise  
de Recherche sur  
L'Histoire des Familles

N° 32 janvier 2017

Adresse  
BP902  
97245 Fort de France  
Association régie par la loi de 1901 n°2298

Président  
Guy SOBESKY

Secrétaire  
Judith ROCHAMBEAU

Trésorier  
Yvon Saint-Louis-Augustin

Comité de rédaction  
Jeanne ACHY  
Georges ALKER  
Robert CHARLERY-ADELE  
Jacqueline LEGER  
Monique PALCY  
Roger PARSEMAIN

Directeur de la Publication  
Guy SOBESKY



**R.CHARLERY-ADELE / EDITORIAL**

**P.2**

**R.PARSEMAIN / HOMMAGE A LEO ELISABETH**

**P. 3**

**E.CLAIRIS-GAUTHIER/M.PALCY / ATTRIBUTION DES NOMS ... AU FRANCOIS**

**P.4**

**R.PARSEMAIN / DES PATRONYMES ET TOPONYMES AU FRANCOIS**

**P.11**

**L.URSULET / GENESE COMPAREE DES HECATOMBES DU 8 MAI ET 30 AOUT**

**P.14**

**L.LAFONTAINE / POURQUOI A.DE CHAVIGNY EST IL MORT 2 FOIS ?**

**P.21**

« *Le travail de l'Amarhisfa reste invite sur la voie de notre réalité au monde. Elle descelle de l'oubli* » : ainsi s'exprimait Roger Parsemain dans l'éditorial du numéro 31 de notre association.

Notre première pensée sera, naturellement, pour la mémoire du docteur Didier Trystram, membre de notre comité de rédaction, qui nous a quittés le 22 février 2016. Psychiatre apprécié, très ouvert sur l'histoire de la Martinique et sur la généalogie, il nous a enrichis notamment par ses conférences sur la maison de santé de Saint-Pierre et sur la psycho-généalogie, ainsi que par ses articles dans « Notre Bulletin ». L'Amarhisfa se souviendra de sa participation active et de sa gentillesse. Nous renouvelons nos regrets à son épouse et à ses enfants.

Saint-Pierre hier et demain : l'Amarhisfa travaille sans relâche sur ce thème allégorique, dont la prégnance constitue bien une spécificité de la Martinique.

Ainsi, elle a à son actif la publication inédite et la diffusion auprès du grand public de 2.333 identités créées après 1848 à l'occasion de l'attribution des patronymes aux anciens esclaves à Saint-Pierre. Elle prépare aussi activement sa participation à un projet d'édification d'un mémorial pour lequel elle a déjà recueilli l'identité de plus de 7000 des victimes de la catastrophe de 1902, dont les actes ont été publiés.

Le présent numéro de la revue témoigne de la continuité de cette quête par des voies diversifiées. Ainsi, le 25 novembre 2016 au cours de la conférence organisée à la Mairie de Schoelcher, Léo Ursulet nous a entretenu du sujet : « *Genèse comparée des hécatombes du 8 mai et du 30 août 1902* ». Docteur en histoire, sa thèse de 1994 a pour titre « *La destruction de Saint-Pierre Martinique en 1902. Antécédents et conséquences socio-économiques et politiques sur la vie de la Martinique* ». En 2002, il avait organisé à Schoelcher, au palais des Congrès, un colloque historique dédié au centenaire de la catastrophe.

Dans le présent numéro, il nous livre ses analyses de l'échec des autorités de l'époque à prendre en considération les prémices ayant conduit au paroxysme du 30 août 1902 au Morne Rouge. D'où, en harmonique, une interrogation actuelle, pressante : qu'en est-il des risques aujourd'hui et demain pour la région du nord, et pour toute la Martinique ?

Mais l'histoire des familles, c'est aussi un kaléidoscope de la vie passée mettant en lien des faits historiques, des actions individuelles ou collectives, des lieux marqués par des événements ou des personnages, tous faits souvent éphémères encore véhiculés par la seule oralité.

L'article de Roger Parsemain « *Des patronymes et toponymes du François* » nous offre des descriptions et témoignages dont la densité humaine est saisissante. Comment, dès lors, la technologie pourrait-elle permettre de mémoriser et divulguer ces témoignages évanescents, aussi fragiles que les acteurs et les témoins, pour créer un lien vivant entre notre mémoire et les générations à venir ? La production et la diffusion numériques des travaux réalisés par l'Amarhisfa pourraient permettre par exemple la géolocalisation de ces parcours historiques, accessibles par internet en temps réel. Dans la perspective de l'Open data, et avec le concours du dépôt légal de l'internet de la Bibliothèque Nationale de France, de sites internet tels que la BNPM (Banque numérique du Patrimoine Martiniquais), bien des perspectives semblent ouvertes.

Mais l'approfondissement de la mémoire révèle parfois des mystères généalogiques qui pourraient relever du « gag », s'il ne s'agissait pas d'actes d'états civils dûment établis, et susceptibles d'avoir entraîné chacun des conséquences juridiques précises. Comment peut-on, par exemple, mourir à Saint-Pierre le 10 août 1859, puis mourir à Grand'Rivière le 2 novembre 1889 ? Ce mystère est pourtant un exemple gravé « dans le marbre », d'après les recherches effectuées par Lucienne Lafontaine.

**En définitive**, l'histoire des familles s'inscrit comme atout pour l'avenir, et non comme lien nostalgique. La conclusion de l'article d'Emmanuelle Clairis-Gauthier, qui analyse les conditions d'attribution des noms aux nouveaux libres après 1848, nous projette ainsi dans un devenir constructif : « *Transmettre à nos enfants la mémoire, garder mémoire du passé, oui, il le faut pour y trouver nos racines, mais il convient de porter sur ce passé un regard assez détaché pour être à même de créer notre vie actuelle.* »

Robert Charlery-Adèle

N.B. Notons qu'une conférence présentée par le docteur Serge Chalons et intitulée : « *Le nom, son rôle dans la déshumanisation de l'esclave* » s'est tenue dans le courant du mois d'avril 2016, à l'initiative de l'Amarhisfa.

Nous y reviendrons dans une prochaine publication.

## HOMMAGE A LEO ELISABETH

Peu de jours avant les fêtes de Noël, Léo Elisabeth nous quittait. La veille de son malaise fatal, il « cherchait » encore à Paris, tout à la curiosité méticuleuse de l'historien qui ne fabrique pas du passé mais nous le restitue, et nous osons le dire ainsi, molécule à molécule, pierre à pierre, et surtout être humain à être humain.

Professeur, inspecteur pédagogique régional, président de la Société d'histoire de la Martinique, conférencier et intervenant sur les ondes, auteur d'ouvrages et « homme-ressource », il ne cessa de quêter puis renseigner et guider, sans souci du droit d'auteur. On se souvient de ses cours puis exposés où il jubilait devant l'auditoire qui finissait par comprendre qu'il manifestait une joie intérieure au bout de la recherche, de la « trouvaille », de la découverte de l'individu, souvent, aux prises avec l'ambition, l'intérêt, voire la laderie, la rancune et ceci, quels que soient l'époque, les lieux ou autres circonstances. Dans son regard, se percevait le souhait du partage de cette joie.

Sa thèse, *La société martiniquaise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1664-1789)*, illustre nos propos quant à la mise en évidence de l'individu être humain, tel qu'en lui-même et avec lui-même. Retenons l'exemple du mariage. Il fait l'objet d'un chapitre, mais revient dans tous les autres : ceux consacrés à l'illégitimité, la question de couleur, la transmission des biens, voire la Martinique face au pouvoir central, le sort, ici, des édits, ordonnances, voire simples remontrances. S'y ajoutent les nombreux conflits judiciaires. On note les différends entre les laïcs ou civils et le clergé catholique. Il nous livre cette phrase bien dans son humour : « Refuge de la vie privée, l'étude du notaire nous indique la distance qui s'établit entre les attitudes politiques et les sentiments personnels ». A travers les affaires nous percevons la complexité d'une société facilement définie comme en construction. Si nous pouvons admettre que chaque instant d'une société peut être aussi « construction » de l'instant suivant, nous rendons toutefois hommage au travail de Léo Elisabeth car enseignants, étudiants, passionnés d'histoire aussi bien sociale, qu'économique, ou de chronique événementielle, trouveront éléments, outils et encouragements contre les mythes, appréciations hâtives ou préconçues. Sans recherche du paradoxe, avançons que le vœu de Fernand Braudel, l'homme des longues périodes qui préconisait la rencontre féconde de toutes sciences humaines avec l'histoire, trouverait ici sujets.

L'anecdotique trouve donc ses lettres de noblesse dans un ensemble bien pourvu de chiffres et tableaux, références et précisions des documents. Il en résulte un « pointillisme » incitant à la rigueur et au sérieux du dire. Il en fut ainsi dans toutes ses interventions. Ses conseils, avec les références et précisions, participaient de la même intention. S'il était loin, tant s'en faudrait, de se définir comme marxiste, cet adage de l'auteur de *Le Capital* trouve ici un défenseur et illustrateur grâce à son travail même : « L'ignorance n'a jamais servi personne ».

Pour finir, un tel foisonnement de faits où vivent intensément les individus en leur vérité, serait déclencheur de nombreuses nouvelles historiques. Soit des œuvres littéraires où évolueraient dans leur épaisseur psychologique, colons, esclaves, gens de couleurs libres, ecclésiastiques, officiers et représentants du pouvoir central. Pour reprendre une formule de René Ménéil, affirmons : « Et ça, ce n'est pas rien ».

Roger Parsemain

## ATTRIBUTION DES NOMS AUX NOUVEAUX LIBRES DU FRANÇOIS A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN 1848

L'Amarhisfa est heureuse de vous présenter le résultat des recherches menées sur les registres d'individualité de la commune du François.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les événements qui ont précédé l'inscription des nouveaux libres à l'état civil.

Nous savons que les noms donnés aux 73 000 nouveaux citoyens de la Martinique ont été consignés dans des registres d'état civil spéciaux appelés : **registres d'individualité**.

C'est Victor Schoelcher, en 1848 sous-secrétaire d'état aux colonies, qui ordonne la confection de ces registres destinés à l'inscription des nouveaux citoyens. Ces registres au nombre de 81 pour toute la Martinique, *établis le plus souvent en un seul exemplaire, n'existent que dans les anciennes colonies françaises (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) et nulle part ailleurs. La majorité des noms de famille de la Martinique contemporaine a été fabriquée au cours de cette période de notre histoire.*

Ils rassemblent des actes dits d'individualité qui nous livrent des informations essentielles sur les nouveaux libres.

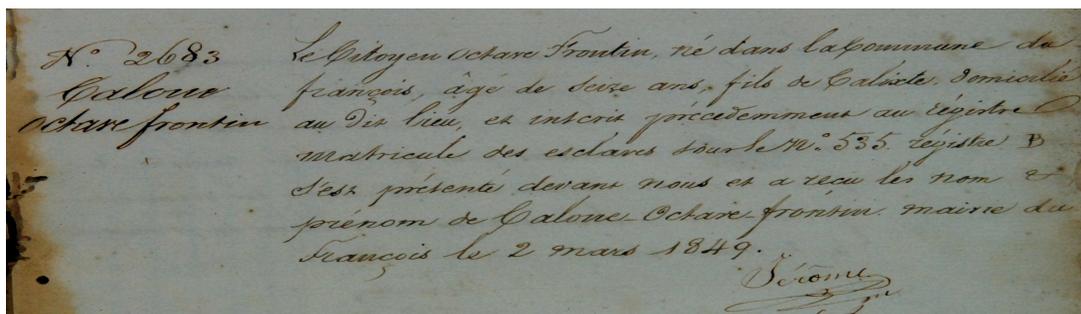
Pour le François Schoelcher avait prévu 4 registres. (en réalité il y en a eu davantage, peut-être 6) Les Archives Départementales de la Martinique disposent de 5 registres : Un original, et 4 duplicatas (nécessité reconnue dès 1858)

La municipalité du François a quant à elle conservé la plupart des originaux, en particulier un registre, très abîmé, dont la copie n'est pas présente aux Archives.

Au total figurent sur ces registres à peu près 3800 actes qui ne recouvrent pas le nombre exact des libres, en raison des doublons, de doubles inscriptions c'est le cas de Enirale Elizabeth Elisa et de sa fille Rose Mathurine ainsi dénommés en 1850 : elles renouvellent leur inscription en 1854, année du mariage d'Elizabeth Elisa avec Jérôme Zizine et reçoivent alors le patronyme Escrabe.

Il est frappant de constater que 87% des actes ont été établis sur un peu plus d'un an !

Voici un modèle de page de registre c'est l'original très lisible :

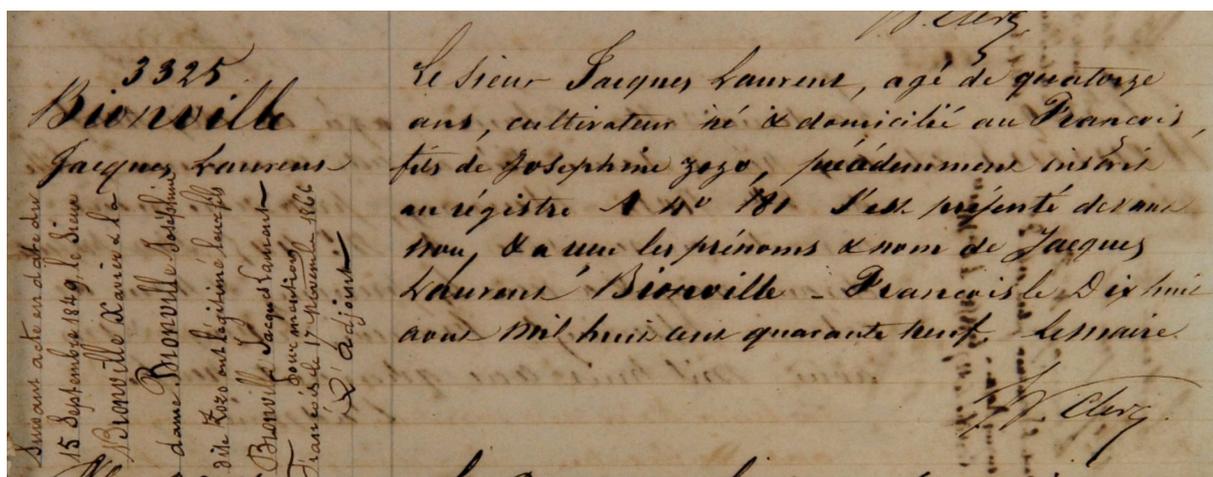


En revanche pas mal de pages sont quasi illisibles malheureusement.



### Les mentions marginales des actes d'individualité

La mention marginale se trouve naturellement dans la marge comme l'indique son nom  
Elle donne des informations concernant la personne figurant dans l'acte : dans les RI, nous trouvons des reconnaissances et des légitimations



Ainsi nous apprenons que Jacques Laurent a été légitimé par le mariage de ses parents le 15 septembre 1849.

Nous avons relevé 86 actes de reconnaissance et 155 mariages.

Le mariage peut être simple ou avec légitimation d'enfants.

Certaines mentions ne sont pas portées et cependant il y a eu reconnaissance ou légitimation. Ou bien la mention est portée pour un enfant mais pas pour un autre.

La présence des mentions marginales est très importante car c'est à partir d'elles que débiteront toutes les recherches ultérieures

### Quelques données

On relève pour le François 1995 individus du sexe féminin, 1877 du sexe masculin .

La plus jeune, Berton Mathilde, née le 22 avril 1848 - soit un mois avant l'abolition effective - a déjà reçu un numéro matricule 105 C !

La plus âgée, Conin Fanchine, 90 ans, a un âge impossible à vérifier, d'autant plus qu'elle est née en Afrique.

Où sont nés ces nouveaux libres ? La grande majorité est née au François même. Viennent ensuite les communes proches comme le Saint-Esprit et le Vauclin. Un peu moins d'individus sont nés au Robert, Lamentin, St-Pierre, Rivière salée, Ducos et Fort de France.

546 sont nés en Afrique : 279 hommes 267 femmes de 18 à 90 ans avec une forte prédominance des 25-40 ans.

### **Attribution des noms**

2258 noms ont été attribués au total par 11 officiers d'état civil dont Jérôme, Monnerot, Pichevin... 1145 noms ont été attribués à une seule personne, il s'agit la plupart du temps d'un homme resté célibataire et n'ayant pas reconnu d'enfants, ce qui explique la disparition d'un nombre important de patronymes mais il y a d'autres raisons à cette disparition: le mariage d'une femme entraîne le non usage du nom qu'elle a reçu. On peut aussi signaler l'abandon du nouveau nom par tel ou tel individu qui ne se l'est pas approprié, préférant par exemple, s'il s'agit d'une femme, déclarer son enfant nouveau-né sous son prénom voire son sobriquet !

Il faut par ailleurs noter qu'au François on trouve, contrairement à d'autres communes, peu de noms ridicules ou injurieux.

Nous nous sommes amusés à décompter à partir de l'annuaire téléphonique le nombre de patronymes issus de ces registres toujours portés au François : 230 ont été relevés, cela ne présente pas un intérêt majeur vu que les individus ont pu se déplacer, faire souche ailleurs ... ou bien se sont fait mettre sur liste rouge tout simplement !

### **Examen des patronymes, leur fabrication**

Certains noms sont formés à partir du prénom : Neguy (aphérèse de CanneGuy, prénom du fils de l'intéressée), Ziette Rosiette, Zora Zoraïde...

Patronymes d'origine biblique : certains sont bien connus : Abraham, Jonas, Salomé, d'autres le sont moins : Amos, Abdias (qui sont des petits prophètes) Assuérus roi des Perses, Esther son épouse, Mardochee oncle ou cousin d'Esther, Japhet troisième fils de Noé

Comme patronymes légendaires on peut citer Dardanus fils de Zeus et d'une nymphe, Janus bifrons, dieu bifrons, Mérope mère adoptive d'Œdipe, Crésus, roi antique (rivière Pactole)

Au chapitre des personnages historiques, on relève Platon, Pithagore (sic), Thalès, Darius... d'autres plus récents comme les philosophes Kant, Leibnitz, Hegel. L'officier d'état civil procède parfois par association d'idées : pour Esther ce sera Assuérus, pour Eloi : Dagobert, Agnès portera Sorel, le nom de la dame de beauté. Le prénom Sylla accompagnera Pompé(e), Trident ira bien avec le prénom Neptune.

Du côté des héros de théâtre ou de fiction, on retiendra Nérestan, nom d'un chevalier français de l'époque des croisades, personnage de la pièce de Voltaire intitulée Zaïre, Suréna, héros d'une pièce de Corneille aujourd'hui tombée dans l'oubli, Perceval ou encore Othello.

Les noms de pays ou de villes sont aussi exploités : ainsi il y aura les nouveaux citoyens Liverpool (sic), Morency (avec aphérèse de Mont), Niger, Alsace, Tarascon, Mexique... Comme dans les autres communes, on trouve des patronymes probablement africains : Abia, Banguiau, Agolo, Zaba, Agouman Noussa, Ouka... de nombreuses anagrammes : Ouisly, Chelmi, Rinonper, Soisfranc, Tinaugus, Voustad... Les patronymes risibles ou injurieux ne sont pas nombreux : on peut citer Inconséquent, Crochu, Vieillot mais aussi d'autres, appréciatifs : Coquette, Evasion, Noirtin, Rustique, Trofort, Levailant.

### **Les familles**

Au delà du nom attribué ou choisi, nous allons maintenant aborder une autre possibilité donnée par l'étude des registres d'individualité. Nous sommes au François au tout début du 19ème siècle. Terre agricole par excellence, le François possède de nombreuses habitations sucrières. Transportons-nous dans une de ces habitations : là, vivent et travaillent de nombreux esclaves. La vie sur l'habitation est

réglée par les saisons et les travaux de la terre. Tout est produit sur place et chacun a une tâche bien définie : la canne, le jardin, les bêtes, la cuisine, l'infirmerie, la grande case...etc Après une dure journée de labeur, la mère rejoint ses enfants, l'homme rejoint sa compagne et là, se reforme la famille. Car contrairement aux idées reçues, il n'y a pas que des esclaves, il y a des hommes, des femmes, des mères, des pères, des enfants. Il y a des familles. Quelques familles officielles par mariage canonique et de nombreuses familles non officielles appelées selon les ethnologues « familles maternelles », car toujours répertoriées en fonction de la mère. En réalité, souvent, l'homme est présent et chef de famille.

Nous allons, si vous le voulez bien, étudier, à travers les registres d'individualité et leurs mentions marginales ainsi que les registres d'état civil après 1848 la constitution des familles de nos ancêtres.

## Législation sur le mariage

- Avant la Révolution, il n'existait qu'un seul type de mariage, le mariage religieux appelé aussi mariage canonique. Ce mariage était célébré tant pour les blancs et libres que pour les esclaves avec l'autorisation du propriétaire.

- Le mariage civil que nous connaissons tous a été institué par la loi du 20 septembre 1792 qui instaure également l'État civil français.

- A la Martinique, en 1805 les registres d'état civil existeront pour les blancs et libres, mais pas pour les esclaves qui étant "des biens meubles" n'ont pas d'état civil.

- Mais l'Eglise, quelle que soit l'époque, a toujours célébré le mariage des esclaves, le reconnaissant valide et leurs enfants légitimes. Ces actes de mariages canoniques figurent dans les registres d'esclaves. Après l'abolition ces couples mariés canoniquement sont dans l'incertitude : sont-ils mariés devant la loi ? Leurs enfants sont-ils légitimes ? Pour mettre fin à toute polémique, grâce à Pécoul et Bissette, alors députés de la Martinique, est votée :

- La loi du 6 décembre 1850 promulguée par un arrêté du 13 janvier 1851 qui reconnaît la validité du mariage canonique des esclaves. En conséquence, les mariages canoniques sont reconnus valides civilement et les enfants légitimes.

## Le mariage canonique

- Voici un extrait de l'acte d'individualité de Bradin Angélique qui précise " qu'elle est fille de Marguerite et de Bazile décédés **mariés canoniquement**, elle-même **veuve** de Jean Cyrile avec lequel elle était **mariée aussi canoniquement**"

- Ses parents et elle-même, bien que esclaves sont mariés religieusement.

Bradin  
Angélique  
D'environ cinquante ans, fille de Marguerite et de Bazile, défunts,  
mariés canoniquement, elle-même veuve de Jean Cyrile, avec le  
quel elle a été mariée, aussi, canoniquement, domiciliée au Pavois, et

- Le deuxième extrait a été retrouvé sur le seul registre d'esclaves restant au François de 1843. Il nous indique la naissance de Marie dite Doralise **fille légitime** de la nommée Eliza, **épouse Louis Marie**.

Dans cet acte, on reconnaît un mariage canonique et une enfant légitime.

Michel  
(Marie Sainte)  
Le seize Avril, à une heure du matin, d'une nommée  
Adèle, âgée de trente quatre ans (B<sup>e</sup> B. N<sup>o</sup> 505)  
mariée au nommé Michel, est accouchée

Nous retrouvons Marie dite Doralise avec son père, ses 2 frères et sa sœur le 24 mars 1849. Ils reçoivent le nom de DUCTOR. Eliza, la mère, est nommée mais n'est pas présente.

### **Le premier mariage civil de nouveaux libres**

Le premier mariage a lieu le 26 septembre 1848, avant l'ouverture des registres d'individualité qui ne seront utilisés qu'à partir du 4 octobre 1848.

Antoine CADIN et Marie Justine ne sont donc pas inscrits sur le registre d'individualité et n'ont pas l'acte d'individualité qui tient lieu d'acte de naissance à tous les nouveaux libres.

Alors, pour se marier, ils présentent leur " extrait de baptême à défaut d'acte civil".

Nous constatons qu'Antoine a déjà choisi son nom: CADIN. Il se fera inscrire le 28 mars 1849 et donnera ce nom à l'officier d'état civil. Marie Justine se marie en tant que Marie Justine (elle n'a pas encore de nom). Elle se présentera le 23 octobre 1849 avec ses parents sous le nom de CALLAIS épouse CADIN.

### **Les reconnaissances**

Dans leur désir profond de fonder une famille, certains reconnaissent leurs enfants puis se marient ensuite et les légitiment. Certains mariés canoniquement se marient civilement.

- 86 actes ont été relevés
- Des personnes seules pères, mères ou en couple reconnaissent un, deux ou plusieurs enfants.
- Le premier acte daté du 26 septembre 1848 concerne le même sieur CADIN (le 1er mariage dont je vous parlé), qui reconnaît avant son mariage ( les deux actes se suivent, l'un à 10 h du matin, l'autre à 2 h de l'après midi) Louise Alcina, sa fille de 3 ans, « **inscrite sur les registres des personnes sans aptitude civile** » qui n'est d'ailleurs pas la fille de Marie Justine, la future épouse.

Le dernier acte relevé date du 11 avril 1891. C'est un acte assez singulier : Elimort Saturnie est décédée le 12 février 1891. Le 11 avril 1891, soit deux mois après la mort de celle-ci, sa mère la reconnaît

Un autre acte tout aussi singulier :

- Le 17 décembre 1849, Arceline Anastase est reconnue par ses parents déclarant "qu'ils n'ont pas pu la légitimer par leur mariage attendu qu'à cette époque cette enfant n'avait pas d'aptitude civile". Les parents affranchis en 1840 se sont mariés en 1847 en tant que libres mais Arceline, encore esclave ne pouvait pas figurer dans l'acte d'état civil.

Je vais vous présenter maintenant deux actes de mariage que nous allons analyser ensemble.

### La famille BIONVILLE

- le 17 août 1849, Anne 21 ans, Apolline 15 ans, Félix 18 ans et Jacques 14 ans, enfants de Joséphine dite ZOZO, sont enregistrés sous le nom de BIONVILLE. Joséphine la mère n'est pas présente, le père n'est pas mentionné.
- Les mentions marginales nous apprennent qu'ils sont légitimés le 15 septembre 1849 par le mariage de Bionville Xavier et Joséphine dite Zozo.

1ère observation : Ils se sont fait inscrire sous le nom de leur père BIONVILLE. Et sont maintenant légitimes.

Nous pouvons nous arrêter là, mais pour approfondir la recherche, nous recherchons et consultons l'acte de mariage.

Lui a 49 ans, elle 42 ans tous deux nés de parents inconnus sont cultivateurs et, surprise, j'apprends qu'ils ont été affranchis le 16 décembre 1846. Je recherche cet acte d'affranchissement et je découvre qu'ils étaient esclaves du sieur Pierre Sidney et qu'ils sont mariés canoniquement.

A la lumière de ces différents actes retraçons le parcours de cette famille

Xavier et Joséphine esclaves du sieur Pierre Sidney				
Mariage canonique	1 <sup>er</sup> enfant	5 <sup>ème</sup> enfant	Affranchissement de Xavier et Joséphine	Mariage- 5 enfants légitimés
PATRONYME BIONVILLE				
?	1828		1845	16/12/1846
17.08.1845				

Xavier et Joséphine sont esclaves du sieur Pierre Sidney

Nés de parents inconnus : peut-être africains ? pas forcément.

Ils sont cultivateurs

Ils se marient canoniquement, ont 5 enfants, le 1er en 1828.

En 1845, naît Philippe leur dernier enfant qui est affranchi la même année

Le 16 décembre 1846, ils sont affranchis sous le nom de Bionville mais pas leurs enfants. Pourquoi ? On peut supposer qu'ayant acheté leur liberté, ils n'avaient plus les moyens d'acheter celle de leurs enfants.

Après l'abolition de l'esclavage, la famille peut être réunie et, le 17 août 1849 ils se marient selon le code Napoléon et légitiment leurs 5 enfants.

Nous n'avons pas les registres d'esclaves qui nous auraient permis de retrouver le mariage canonique. Ils se marient deux fois et leurs enfants légitimes par mariage canonique sont légitimés une deuxième fois.

Ils choisissent leur nom.

Leur union est déjà longue : leur premier enfant a 21 ans.

#### La famille THIMOTHÉE ou TIMOTHÉE

5 mars 1849 Claire et Pélagie Claire, filles de Claire Claron et de Timothée sont inscrites sous le nom de TIMOTHÉE. Les parents sont nommés mais ne sont pas présents.

La mention marginale est ainsi rédigée " *filie légitime de Timothée et de Claire Timothée* " sans aucune autre précision

Sont-elles légitimes par mariage canonique ou un mariage civil a-t-il eu lieu avant cette date ? Je consulte les tables décennales à la recherche d'un mariage civil, le seul que je puisse trouver. Je n'ai ni l'année ni la date. Je commence fin 1848, poursuis en 1849 et enfin trouve le mariage recherché le 16 octobre 1849.

Cet acte nous donne diverses informations et nous pouvons reconstituer l'histoire de la famille :

Timothée Lévy 66 ans né au François de parents inconnus est cultivateur.

- Il est affranchi le 8 décembre 1841 à la demande du sieur Edmond
- Claire 57 ans, est également affranchie le 8 février 1843.
- 9 enfants viennent agrandir leur famille
- 4 de leurs enfants sont affranchis à des dates différentes
- Le 16 octobre 1849, par leur mariage, ils légitiment leurs 9 enfants

Remarques : encore un couple ayant une longue vie commune ; au moins 40 ans ( leur fils aîné a 39 ans)

Famille composée de personnes libres et d'esclaves. Situation qui nous semble insolite mais assez courante.

## La place du père

La plupart du temps, la mère se présente avec ses enfants.

- Certains pères sont désignés lors de la déclaration : 32 dans ces registres. Cela semble peu mais ne reflète pas la réalité car dans beaucoup de cas un homme est présent avec une femme mère d'un ou plusieurs enfants, mais il n'est pas désigné comme père.

- Parfois il porte le même nom

- D'autres fois non, (mais comme vous l'avez vu tout à l'heure, on peut donner le même nom à des personnes étrangères et des noms différents aux membres d'une même famille.)

Voici trois exemples :

### Des noms différents

Le 6 janvier 1849, le citoyen Martial se présente et reçoit le nom de AMUSAN. Dans les actes qui suivent immédiatement nous voyons la citoyenne Honorine et ses enfants à qui on attribue le nom de BÉRINGUIER.

Rien dans les actes ne relie Martial Amusan et les Béringuier.

- Et pourtant, le 11 février 1850 Martial Amusan et Honorine Béringuier se marient et légitiment leurs enfants.

Nous constatons :

- le père était présent

- On lui attribue un nom différent

- il n'est pas mentionné en tant que père

### Le même nom

Le 3 mars 1849, 5 citoyens se présentent: ●Michel 50 ans, ●Adèle 40 ans ●et 3 enfants déclarés enfants d'Adèle.

- Le nom de BEHOT est donné à tous les cinq.

Une mention marginale portée pour un seul des enfants nous indique qu'il est légitimé par le mariage de ses parents le 14 avril 1849. Pas de mention pour les autres. Pourquoi ? Je vérifie l'acte de mariage:

- L'acte confirme la légitimation de tous les enfants

Constat :

- Le père est présent

- on lui donne le même nom

- mais n'est pas déclaré en tant que père

### Aucune mention

Le 21 février 1849 Petit Charles 49 ans, Annette Anne 42 ans, Petit Frère Lubin et Jean Charles enfants de Annette Anne se présentent ensemble.

- Ils reçoivent le nom de BLUNEL

Forment-ils une famille ? Sont-ils mariés canoniquement ? Ou sont-ils frère et sœur ?

- Aucun indice, aucune mention marginale. Seule solution : rechercher dans les Tables décennales un acte avec ce nom . Et je trouve

- une reconnaissance Blunel le 31 août 1850.

Cet acte m'apprend que :

- Petit Charles et Annette Anne se sont mariés canoniquement le 10 février 1844 (ils sont encore esclaves)

- Qu'avant ce mariage, ils ont eu 2 enfants qu'ils ne pouvaient légitimer à cette époque et qu'ils déclarent reconnaître".

Au terme de cette recherche, que nous ont appris les Registres d'individualité ?

Nous avons vu à travers ces différentes analyses qu'à partir des actes d'individualité on peut obtenir d'abord et bien sûr

- le NOM, ce nom que nous portons ou pas car certains patronymes ont disparu.

Nous voyons que par ces actes de reconnaissance, ces mariages avec légitimation d'enfants,

● **leur premier acte de personne libre, de citoyen**, ils ont voulu s'affirmer dans leur nouveau statut.

Et pour nous, leurs descendants, nous faisons connaissance avec des parents, frères, sœurs, cousins et pouvons reconstituer la famille d'origine, la famille "racine " dont nous sommes issus, familles qu'ils ont voulu constituer malgré leur statut de « bien meuble » sans état civil, malgré les oppositions des maîtres propriétaires, de leur condition misérable, des lois discriminatoires.

Pour achever, j'insisterai sur la nécessité de ce travail parfois fastidieux mais toujours riche en découvertes et en émotions.

Transmettre à nos enfants la mémoire, garder mémoire du passé, oui, il le faut pour y trouver nos racines mais il convient de porter sur ce passé un regard assez détaché pour être à même de créer notre vie actuelle.

Emmanuelle Clairis-Gauthier  
Monique Palcy

## DES PATRONYMES ET TOPONYMES AU FRANÇOIS

Sans reprendre une présentation géo-historique du François, nous observerons brièvement la relation entre toponymes et patronymes voire simples prénoms. Le phénomène n'est pas original, certes.

Nous n'envisageons pas, ici, le cas du bourg, ses rues et secteurs.

Si des propriétaires plus ou moins importants, laissèrent leurs noms à des lieux, des appellations changeaient suite aux ventes. Cependant, morcellements anciens (Dumaine en 1898, soit 40 lots), réformes de type SAFER puis lotissements récents notamment après la fermeture de l'Usine en 1966, donnèrent des lieudits et chemins conservant le nom d'anciens propriétaires : Ainsi de Bellegarde, Pointe Courchet (1), Morne Pitault, Darthault, Dostaly, Perriolat, Gabourin, Monnérot... Ces personnes furent aussi bien des békés qu'autres. Pitault --- on peut ajouter de la Riffaudière --- viendrait du centre ouest de la France. Le toponyme désigne aussi un important système de la chaîne volcanique sous-marine du miocène moyen, soit 2,3Ma à 18Ma : Vauclin-Pitault (Guides géologiques régionaux, D. Westerkamp et H. Tazieff, MASSON 1980). Gabourin fut un notaire dont les archives restent précieuses pour les mouvements de propriétés dans la première moitié du 19ème siècle. Si des nouveaux libres au François reçurent le patronyme Bellegarde après mai 1848, un secteur portait ce nom avant l'émancipation. C'était, vers cette époque, la propriété des de Sinson, avec une sucrerie, méritant déjà le nom d'usine. L'équipement et les méthodes de travail étaient relativement évolués. Une branche des Dubois actuels du François descendrait, en partie, des de Sinson.

Les grands ensembles, Morne Pitault, Morne Acajou, comportent des lieudits, « sous-hameaux », voire simples coins (an kwen an) désignés avec des patronymes, ou souvent de simples prénoms. Leurs usages, dans la population, furent plus ou moins durables. Qui se souvient de la Rosina, la Gamba, la Cong, le Mên Milat (4). Ces appellations étaient souvent très localisées. Mais, aujourd'hui, on trouve la Capullo, la Jacques, la Madiane, Fontânes, Magdelonnette, la Bissette, Morne Valentin, Gillot, Farelle, Faurien, Morne Aurélien (appellation relativement récente), la Jaham, Croix Pélasges, la Richard, la Marchand, Morne Lamy ou Kai Man Lanmi... Quand vivaient

ces personnes, avec leurs fonctions, leur familles ? Quelles sources, écrites ou autres peuvent aider à une étude possible ? Le Simon est-il un nom de Caraïbe ? Le toponyme remonterait à la fin du XVIIème siècle. Rien dans les sources consultées ne permet d'asseoir avec certitude l' « histoire » de ce prénom-toponyme.

Notre intérêt fut le même pour des appellations plus spécifiques. Ainsi des ponts, sources, chemins ou portions de route, jusqu'aux croisées et simples détours ou virages signalés par des faits marquants à telle époque ou simple date.

### **De quelques ponts et sources.**

#### **Des ponts...**

Nous avons relevé quelques ponts en fonction de leur appellation. Les noms ou prénoms s'y rattachant renvoient aussi bien à des familles qu'à des événements.

Pont Séraphin : S'agit-il du prénom de Séraphin Calonne, né esclave, puis premier adjoint du maire Homère Clément, notamment au moment de la fusillade du 8 février 1900 (9 morts) lors de la grande grève des ouvriers agricoles ou du nom d'un entrepreneur ou technicien des Travaux publics, M. Séraphin, qui construisit des ponts au François et ailleurs ?

Pont Simon (Simon Barclay), à Bois-Soldat. Simon Barclay fut garde-champêtre au début du siècle. Il possédait une propriété à proximité. Il est un ancêtre d'une partie des Zie, au François, lesquels sont héritiers du terrain attenant.

Pont Manzé Inès (Inès Sylvestre) : Toujours au Bois-Soldat, sur la voie de Fragile/Dos-d'Ane. Elle était une aïeule des Sylvestre du François, dont Anique Sylvestre, ancienne directrice de la Bibliothèque Schœlcher.

Pont Mait' Jean : Sur la route du Robert, à Vapeur. Le nom est surtout utilisé par les personnes âgées des quartiers Morne-Courbaril, Chopotte, Bonny, Hauteurs-Bellevue...

Pont Gabriel : Sur la route du Robert, près de l'entrée de Thalémont et Mansarde Rancé. Fut-il construit par le Séraphin des travaux Publics ?

Pont Sotter : A Dumaine. Ainsi nommé à cause du premier mort, Sotter Pique, transporté au bourg pour ses funérailles, juste après l'ouverture du pont dans les années 50. Ce pont est dit aussi Pon la Priz d'lo à cause de la captation sur la rivière de l'eau conduite au bourg par tuyauterie au cours de la seconde moitié du 19ème siècle. On peut observer la prise en briques rouges et la crépine encore visibles sous les « raziés ».

Pont Abel : Etait-ce encore un ingénieur ou l'entrepreneur pour la réalisation du pont ? A l'entrée du bourg, face à l'entrée du Cimetière, ce pont passait sur la voie ferrée ouest de l'Usine. Il reste, dans la mémoire, un haut lieu des combats de damier :

An ba Pon abel sé la mwen lé mô.

Une réplique de Paul Nardal à un ingénieur métropolitain qui le contredisait avec hauteur lors de la construction du pont est restée longtemps célèbre au François : « Si vous ne respectez pas ma peau, respectez au moins mon intelligence et mon instruction ». Pour l'histoire des familles, Paul Nardal fut aussi propriétaire au François, lors du morcellement de Dumaine en 1898. Il laissa une

descendance en cette localité, soit une fille, Josèphe Romain, mère des Romain du François. Elle fut une pâtissière de renom. Le patronyme, Romain, avait été attribué en 1848.

Pont Martienne : Anciennement Pon Makadê. Tout près logeait Martienne Clodion, dans la sphère de l'Usine. Célèbre pour son franc-parler, sa gouaille bourrue pour un cœur sensible, grand ouvert. Les Franciscaïns qui l'ont connue évoquent sa mémoire avec gaieté et tendresse. Le pont fut aussi lieu de damier où même des femmes s'illustrèrent, défiant les « majors ». C'était dans les années 40, dans l'avant-jour du lundi après un dimanche de fête patronale. L'une de ces combattantes fut précipitée dans la rivière par des majors vexés qui durent se mettre en nombre pour en venir à bout. Elle fut sauvée par un certain Firmance. Emporté par les crues de 1995, le pont fut providentiellement suppléé par l'ouvrage tout neuf en aval, vers l'embouchure du Canal. Cette dernière réalisation avait été pourtant décriée lors de sa construction, surtout pour des raisons politiciennes. Elle « sauva » de l'isolement les quartiers Nord de la commune et la communication avec les communes de l'Atlantique toujours au nord du François. Le pont Martienne, reconstruit, partage son nom avec le rond-point important et le lotissement « pavillonnaire » voisin, vers la Cotonnerie. Auparavant, le nom Martienne désignait, en ces mêmes lieux, le virage vers Fort de France, après l'Usine : Rond Martienne, juste en face de la boutique de la Dame Martienne.

### **Sources.**

On peut observer des noms de personnes pour les sources. Beaucoup de ces lieux précieux ont disparu. L'histoire de l'eau au François en retient plus d'une vingtaine. Citons-en quelques-unes, existantes ou non, sans retenir les détails : Sources Agathe, Man Lucien (Pronzola), Bébé, La Richard, Kaï Adéesse ---- cette source était réputée tiède, contre toute attente, aux premières heures du jour ----, Madiane, Massouloune, Man Mauléon (liée aux Léotin), Man Isaïe (liée à la famille Rosanne), Reynoird...

### **Routes et croisées.**

Il y eut des noms ou prénoms pour des croisées de chemins ou de routes. Par exemple, Croisée Lauzèa au Morne Pitault, Croisée Casimir (Pronzola) puis Barthélémy (Buliard) à Dumaine. La croisée et lieudit Bissette est un des rares endroits portant le nom du personnage de l'Affaire Bissette. Il semble qu'en cet endroit, il y eut un propriétaire temporaire au 19ème siècle. On retint même, pendant quelque temps Rond Arnaud, au pied du Morne La Croix à cause du logis d'Emile Arnaud, gèreur de l'Espérance, père de George Arnaud, ancienne animatrice de l'Union des Femmes de la Martinique.

Le virage, Rond Robersi, à l'entrée de l'habitation La Victoire, propriété de Pierre Albert, dit Tatè ou Tâteur, fut le théâtre d'un grave accident de la route, en octobre 1948, entre un GMC (disroul) de l'Usine et l'autobus du Vauclin de Robersi. On déplora plusieurs morts. L'émotion fut profonde et durable. Pour nombre de gens il s'agissait de quimbois. Le même virage était aussi appelé Kaï Tatè ou la Dévou (de Wouves). Dans le même secteur, un autre virage, à l'entrée de Grands Fonds et Belle-Ame, fut Mango Gorma. On y aurait retrouvé un travailleur agricole, Gorma, mort dans les années trente ou quarante sous le manguier surplombant encore le virage.

### **En guise de conclusion**

Cette toponymie, c'est la vie, l'activité des personnes, depuis sa vision large jusqu'au « pointillisme » du quotidien des existences. Nous découvrons ces réalités grâce au brin de folie patiente de la curiosité. Nous aurons juste effleuré le sujet « sur terre » mais qu'en est-il des îlets, diversement nommés par la population au cours des décennies ? L'îlet Oscar fut l'îlet Viviès, ou « lilet Mysié

Sévère » (Exilie) car celui-ci, pêcheur, y habitait un peu comme gardien. Il y eut l'îlet Lavigne tout près de la basse du même nom. Lavigne et de Lavigne-Sainte Suzanne figurent dans les patronymes de l'histoire « Franciscaine ». L'îlet Thierry fut un moment l'îlet Aubéry. L'îlet Anonyme est dit aussi îlet Métrente, lieu de résidence de Métrente Ursulet, ainsi prénommé car né le 30 mai 1805. Il exerçait, dans la baie, la profession de pilote.

On pourrait revenir aux pièces de cannes de la grande époque du sucre. Sur une même habitation, les pièces étaient nommées, quelques fois avec des noms de personnes. A l'Acajou on retrouve Soubiran ou Soubeyran, Cavilliers, à Trianon/Bellegarde nous avons la Sédar. La rivière des Deux Courants, primitivement Rivière des Pères, s'étirait depuis le lavoir du bourg ---Lavwa--- en une retenue très profonde. Nous connaissons en amont de ce Lavwa un bassin dit Bassin Caréto. Quel lien avec la famille Caréto du François ?

Ces noms disent le travail, la vie, les gens (ou sé moun an) ! Peut-être serons-nous tentés de considérer, au plus près, la volatilité ou la sublime simplicité de l'existence. Rassurons-nous ! L'histoire des noms, des familles et de la terre des hommes ? Souhaitons en avoir et en parler encore.

Roger Parsemain

1 La veuve Courchet fut propriétaire de la Pointe à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème.

2 La Congo : selon des anciens aujourd'hui disparus : « sé té moun nwè ki tèka rété là ».

3 M. Martin fut, selon toute vraisemblance le premier directeur de l'école publique au François à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème. A la sortie du bourg, vers le Saint-Esprit, il habitait une jolie maison basse entourée de jardins où il cultivait largement de la vanille.

4 Mòn Milat : Contrairement à la Congo, le lieu était occupé par des familles à la peau claire : Ursulet, Exilie, Gillot, Copin ou Coppens,

5 Cahiers du Patrimoine, n°, Toponymie de la mer au François, R. Parsemain

## **GENESE COMPAREE DES HECATOMBES DU 8 MAI ET DU 30 AOUT 1902**

Le volcan de la Montagne Pelée, en éruption depuis février 1902, va détruire toute une ville corps et biens le 8 mai en moins de deux minutes par la délivrance d'une nuée ardente que personne n'attendait ni ne soupçonnait.

Cet énorme précédent n'était-il pas le plus puissant motif devant inciter tous à une autre prudence face au risque volcanique ?

Le 30 août, soit quatre mois plus tard, ce même volcan va encore faire plus de 1300 victimes. Chiffre officiel, mais d'autres - dont le conseil général - vont déclarer 2000 victimes. Est-ce à croire que les Martiniquais s'étaient montrés toujours incapables de tirer une leçon des potentialités éruptives dévastatrices de la Montagne Pelée ?

La recherche a déjà mis au jour la vérité sur ce fait historique. Mais à considérer les réactions à l'occasion des moments de commémoration du 30 août, il semble que ces connaissances n'ont pas encore gagné les consciences.

### **Bref rappel des faits du 8 mai**

Nous connaissons aujourd'hui les tenants et aboutissants de la tragédie du 8 mai. Une communauté humaine s'est trouvée confrontée à un aléa naturel dont elle n'avait aucune expérience, ni de connaissance véritable. Ce qui à partir de là a justifié de la part des responsables tous les comportements non appropriés, et qui n'ont pas moins manqué de scandaliser après coup nombre de contemporains.

La seule référence disponible alors face à ce phénomène naturel fut l'éruption phréatique d'août 1851 qui fut sans conséquence pour la Martinique. Référence qui, hélas, a contribué à enfermer les autorités dans la conviction, voire la certitude, que l'évolution de cette éruption était sans danger pour l'existence de Saint-Pierre et de sa population.

Tout s'est joué essentiellement à ce niveau et a justifié le besoin en haut lieu de rassurer par tous les moyens une population effrayée devant les effets éruptifs.

Mais cette catastrophe n'était-elle pas aussi quelque peu inévitable ? Saint-Pierre était enclavée entre la mer et trois mornes (le morne d'Orange, le morne Tricolore et le morne Abel). De surcroît, Saint-Pierre était reliée essentiellement au sud de la Martinique par mer. Ce qui rendait particulièrement difficile à sa population d'abandonner sa ville par voie de terre, dans le cas où elle en aurait urgemment ressenti le besoin. La voie par mer étant financièrement hors de portée d'une grande majorité de Pierrotins.

Mais, admettons même que les autorités auraient acquis à partir du 5 mai la conviction d'un grave danger sur l'existence de cette population. Et qu'elles auraient disposé des moyens en bateaux pour évacuer cette population. L'opération d'évacuation de Saint-Pierre, mais également celle du Prêcheur et du Morne Rouge, aurait été lourde et fort complexe à conduire. Et vu l'évolution rapide de cette éruption, dans cette hypothèse, une grande majorité de cette population se serait trouvée encore sur le site de la ville le 8 mai et aurait donc péri sous cette nuée ardente.

Les circonstances de l'hécatombe du 30 août furent bien différentes.

## **LES FAITS QUI PREPARENT LA SURVENUE DE CE NOUVEAU DRAME.**

### **1) C'est d'abord l'impossible nécessité de mettre au travail les sinistrés.**

En fait, dès la fin du mois de juin, les fonds pour les secours en vivres en faveur des 22.000 sinistrés commencent sérieusement à manquer en Martinique. Aussi la commission locale de secours estime-t-elle devoir chercher à créer des chantiers pour leur donner du travail. Il était manifeste que les sinistrés ne pouvaient trouver de l'embauche sur les habitations des parties de l'île épargnées par l'éruption, vu la sensible baisse de l'activité économique en Martinique depuis de nombreuses années déjà.

Les chantiers envisagés étaient des travaux d'utilité générale : baraquements le long de la route près de l'habitation Fonds Lahaye ou sur un certain nombre de grandes propriétés acquises en faveur des sinistrés.

Mais le ministre des colonies devait vite rappeler à la commission locale de secours que ses attributions seulement caritatives ne lui permettaient pas de prendre ce genre d'initiatives.

### **2) Le second antécédent du 30 août, c'est le grave problème sanitaire posé par la forte concentration des sinistrés à Fort-de-France.**

Le 26 juillet la commission locale de secours apprenait en effet qu'une épidémie de fièvre à forme typhoïde y avait fait son apparition. Il fallait donc évacuer sans délai les centres d'accueil des sinistrés où sévissaient de très mauvaises conditions d'hygiène.

### **3) Le 3ème antécédent est ce qu'il faut bien appeler le manque d'empathie vis-à-vis des sinistrés.**

Le journal *La Colonie* rapportait qu'ils perturbaient la tranquillité des Foyalais, circulaient la nuit en état d'ivresse en parlant à très haute voix. D'autre part, il fallait penser à évacuer certains centres d'accueil qui étaient des écoles, pour la prochaine rentrée scolaire.

La fameuse solidarité sociale, dont on aime généralement parer notre passé, n'apparaît guère ici. Aucune population dans le passé comme dans le présent et sous beaucoup de latitudes n'a jamais supporté de se pousser durablement pour faire un peu de place à des infortunés « étrangers ». En

1976, des habitants de Pointe-à-Pitre désignaient sous l'appellation méprisante *les magmas*, les sinistrés de Basse-Terre circulant dans les rues de leur ville.

#### 4) Venons-en maintenant à la décision du gouverneur intérimaire qui va tout précipiter.

Le gouverneur intérimaire est Georges Lhuerre. Il n'aura jamais cessé d'intriguer les services du ministère par ses rapports renversants pour leur optimisme sur l'avenir des communes du nord. Communes du Nord pourtant évacuées pour des raisons de sécurité civile, et passablement endommagées ! Dès mi-mai, M. Lhuerre proposait encore un calendrier des élections cantonales pour fin juillet et fixait le second tour des élections législatives de la circonscription du Nord pour le 17 août.

Finalement, le chef de la colonie informera, le 9 juillet, le ministre des Colonies de sa décision du rapatriement des sinistrés dans leurs communes d'origine. Lettre reçue au bureau spécial du ministre le 28 juillet sous la référence n°68 ACM. Le ministre Doumergue niera cette donnée devant le Sénat, cherchant à mettre à l'abri sa responsabilité devant le drame du 30 août.

Le gouverneur fait part ensuite de sa décision au président de la commission locale de secours, Victor Sévère :

*« Après entente avec la mission scientifique française, j'ai décidé le retour des sinistrés dans leurs communes d'origine. En conséquence, vous voudrez bien faire savoir aux sinistrés qui ont trouvé asile dans votre commune qu'ils ont jusqu'au 15 août pour rallier leur domicile. Passé ce délai, ils ne recevront aucun secours en nature de l'administration. Ils continueront, au contraire, à être nourris dans leur commune respective pendant un laps de temps qui leur permettra de se remettre courageusement au travail. Quant aux malheureux habitants du Prêcheur et de Sainte-Philomène, il y aura lieu de les disséminer pour éviter l'agglomération qui a compromis l'état sanitaire du chef-lieu. »*

Victor Sévère rétorqua au gouverneur qu'il trouvait cette décision prématurée, mais ce dernier ne tiendra aucun compte de cette observation.

#### 5) L'entente avec la mission scientifique ?

Quelle est cette entente avec la mission scientifique Lacroix sur laquelle le gouverneur Lhuerre fonde sa décision ?

Voici cette lettre du Professeur Lacroix, datée du 4 juillet, sur laquelle Lhuerre s'appuie :

*"Le volcan est à l'heure actuelle dans une période d'activité décroissante. Nous n'avons constaté aucune manifestation pouvant faire supposer un nouveau paroxysme, sans qu'il soit possible toutefois d'établir sur des bases scientifiques un pronostic pour l'avenir. Il nous semble donc qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous fassiez établir les postes de gendarmeries du Carbet, de Fonds Saint-Denis et de Saint-James, à condition, bien entendu, que les manifestations ultérieures du volcan soient suivies de près. Il en est de même au sujet de la réinstallation des communes du nord, à l'exception des habitations comprises sur la côte entre le rocher de la Perle et Saint-Pierre.*

*Nous appelons toutefois votre attention d'une manière extrêmement pressante sur les dangers que les torrents peuvent faire courir aux habitations qui en sont voisines...* »

C'est donc sous ces conditions toutes relatives, que selon Lacroix la réinstallation des populations dans les communes du Nord était envisageable.

Mais Lacroix prend la précaution de rendre visite au gouverneur la veille de son départ pour la France pour lui préciser encore les choses. Et voilà ce qu'il en a rapporté :

*« C'est alors que le gouverneur par intérim me demanda de nouveau ce que je pensais de la possibilité de ce renvoi des sinistrés dans leur commune d'origine. Je répondis que, dans l'état actuel, ce renvoi ne me paraissait pas contre-indiqué, qu'il pouvait se faire, mais à la condition expresse qu'on organiserait les moyens d'évacuation les plus rapides qu'il serait possible et que d'autre part on surveillerait de près la marche de l'activité volcanique, afin de prendre les mesures qui deviendraient nécessaires... »*

## 6) Reprise de l'activité volcanique avec une intensité inédite

Hélas, après le départ de Lacroix, l'activité éruptive de la Montagne Pelée reprend, regagnant singulièrement en intensité.

Fait encore nouveau : un impressionnant dôme surmonte maintenant le sommet du volcan.

Le 21 août, de 10 heures à 3 heures de l'après-midi, se succèdent dans la vallée de la Rivière Blanche plusieurs nuées ardentes massives qui arrivèrent jusqu'à la mer. Le 24 un important tremblement secoue toute l'île. Et des détonations de plus en plus fortes commencent à ébranler la montagne.

Mais après le départ de la mission scientifique, il n'y a plus personne de compétent en Martinique pour éclairer les autorités sur le phénomène en train de reprendre. En outre, aucun plan d'évacuation des sinistrés n'a été prévu.

## 7) Cécité totale du nouveau gouverneur devant les alertes

Entre-temps, M. Philémon LEMAIRE, nommé gouverneur titulaire de la Martinique, arrive dans la colonie le 21 août. Il est bien entendu immédiatement happé par les événements.

En effet, les populations du Morne Rouge, d'Ajoupa-Bouillon et de Grand-Rivière, à partir du 26, sont aux abois : elles disent n'avoir jamais observé des manifestations du volcan d'une telle intensité.

Aussi envoient-elles une délégation à Fort-de-France pour implorer le gouverneur Lemaire d'évacuer leur commune. Grande surprise : la délégation est renvoyée sèchement par celui-ci dans ses foyers, sous la menace de perdre toute assistance alimentaire. Et ce, malgré l'intercession appuyée en sa faveur du président de la commission locale de secours, Victor Sévère.

Mais il y a encore beaucoup d'autres acteurs de premier ordre qui alertent le gouverneur Lemaire !

Le maire de Grand-Rivière, Rémiilien Théophile, par trois fois l'alerte par dépêche. Le 25 août, il lui envoie cette dépêche :

*« Depuis le 26, on ne compte plus les éruptions, tant elles sont nombreuses - trépidations continuelles du sol – population effrayée commence à émigrer vers Lorrain et Trinité.*

*Commune isolée : pas de téléphone- communication par mer interrompue par un rideau de cendres. Il faut être sur les lieux pour constater cette situation par trop décourageante. »*

L'édile est resté chaque fois sans réponse.

À son tour le maire de Macouba envoie la dépêche suivante (le 30 août) au gouverneur :

*« Eruption volcanique devient plus violente, grondements souterrains se font entendre avec force et occasionnent tremblement continu du sol, population affolée, des personnes fuient déjà dans d'autres communes, danger paraît imminent – mes craintes augmentent chaque jour pour moral population. »*

Des officiers de gendarmerie également alertent le gouverneur sur l'évolution inquiétante de la situation. Mais toujours sans pouvoir le décider à réagir.

## 8) La presse locale se montre singulière dans cette situation.

Pendant que la situation s'aggrave dans le nord et suscite l'alerte de beaucoup, voici les réactions de la presse foyalaïse ces mêmes jours.

*La Colonie* du 27 août :

*« Avant-hier et hier, les éruptions ont été si fortes que certains habitants du Carbet et du Morne Rouge qui ont depuis le 15 août regagné leurs demeures, ont dû fuir et retourner à Fort-de-France. D'après leurs récits, la terre tremblait sous leurs pieds ; ils considéraient que le Carbet et le Morne*

*Rouge peuvent disparaître sous un affaissement du sol. Nous croyons cette opinion exagérée pour notre part. »*

La feuille *L'Opinion*, quant à elle, dans son édition du 26, écrit :

*« Nous les croyions (les habitants du Nord) déjà totalement familiarisés avec cette ignition fréquente du Morne Rouge ; nous les estimions heureux de pouvoir contempler, des premiers gradins, le spectacle féérique que leur offre la nature. »*

### **9) Finalement survient le grand paroxysme.**

Le 30 août, vers neuf heures du soir se produit le plus grand cataclysme de toute l'histoire de l'éruption de 1902 de la Montagne Pelée.

Après une formidable explosion, plusieurs nuées ardentes viennent balayer à partir du sommet du volcan non seulement le secteur sud-ouest (comprenant Saint-Pierre) déjà dévasté par les paroxysmes précédents, mais encore les secteurs est, sud-est et nord de la montagne. Les bourgs du Morne Rouge, d'Ajoupa-Bouillon et les hauteurs de Basse-Pointe sont totalement détruits. La surface dévastée est deux fois plus importante que le 8 mai.

Le gouverneur annonce le nombre de 1.300 victimes et de très nombreux blessés. Chiffre manifestement en deçà de la réalité. Le sénateur Amédée Knight, se rangeant à l'avis du conseil général de Martinique, fait, lui, état de 2000 morts devant le Sénat.

Le traitement des corps des victimes a été pour le moins ahurissant, d'après ces lignes du journal *L'Opinion* :

*« Nous appelons la haute Administration sur la façon hâtive et défectueuse dont ont été accomplis les enfouissements des cadavres du Morne Rouge. En plusieurs endroits l'on s'est contenté de jeter les corps dans des fossés qui longeaient la route coloniale et de les recouvrir de terre. Il suffira de quelques ondées comme celles d'hier pour les mettre à nu et dégager une pestilence qui n'ira pas sans danger pour la santé publique. »*

Fait qui naturellement fait douter de l'appréciation chiffrée du gouverneur.

Maintenant qu'en aurait-il été si de nombreux sinistrés n'avaient refusé de se soumettre à l'ordre de regagner leurs communes ? Beaucoup d'entre eux, de fait, avaient préféré chercher ailleurs une hospitalité étroite plutôt que d'aller s'exposer à un tel risque. La population de l'ensemble des communes du Morne Rouge, d'Ajoupa-Bouillon et de Basse-Pointe était d'environ neuf mille âmes.

### **10) Comment expliquer ce regain de puissance de l'activité volcanique ?**

Le 8 mai, les populations de ces secteurs d'Ajoupa-Bouillon et de Basse-Pointe ne se sont pas affolées comme cette fois devant les manifestations volcaniques.

C'est le cône apparu dans le cratère en mi-août qui aurait été responsable de ce regain de puissance de l'activité volcanique. Voici ce qu'en dit Lacroix :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> août, date de notre départ de la Martinique, l'aspect du cratère a beaucoup changé. Il s'est élevé dans celui-ci un cône qui dépasse actuellement l'ancien sommet de la Montagne Pelée. C'est sa production qui a déterminé l'élargissement de la zone de dévastation et il est probable que tant qu'il subsistera, les produits projetés retomberont dans toutes les directions sur les flancs de la montagne au lieu d'être localisés comme précédemment sur les bords ouest et sud-ouest. Il y a donc un intérêt capital à suivre au jour le jour les moindres modifications qui pourront survenir dans ce cône... »*

### **11) Des responsabilités des gouverneurs à la tête de la Martinique.**

Le Pr. Lacroix avait spécifié au gouverneur Lhuerre qu'il ne pouvait procéder au rapatriement des sinistrés *qu'« à la condition expresse qu'on organiserait les moyens d'évacuation les plus rapides qu'il serait possible et que d'autre part on surveillerait de près la marche de l'activité volcanique, afin de prendre les mesures qui deviendraient nécessaires... »*

Mais rien n'a été prévu pour cette évacuation éventuelle. Pourtant, M. Lhuerre connaissait mieux que quiconque en Martinique la somme de difficultés que l'on avait rencontrées en fin mai pour dégager ces sinistrés de la zone dangereuse.

Par ailleurs, il n'a pris aucune initiative pour que soit assuré un suivi éclairé de l'évolution de l'activité volcanique, en vue de la protection des populations.

Quant au gouverneur Lemaire, le fait de n'avoir pris son poste que le 21 août ne le dédouane en rien non plus du comportement qu'il a eu. Vous arrivez dans un pays que vous ne connaissez pas, aux prises une nouvelle fois avec un risque naturel auquel il vient de payer un aussi lourd tribut : 29 000 victimes. N'était-on pas en droit d'attendre de vous une attitude de prudence qui vous commandait de vous tenir ouvert aux cris d'alerte arrivant de maires, d'officiers de gendarmerie de la région menacée, ensuite de la délégation d'habitants du Morne Rouge venus vous implorer de faire évacuer leur commune et enfin du président de la commission locale de secours, Victor Sévère ? Ce dernier vous l'a d'ailleurs rappelé dans cette lettre du 3 septembre :

*« Depuis votre arrivée dans la colonie, j'ai eu l'occasion de vous exprimer à diverses reprises mon sentiment sur le peu de sécurité laissé par l'administration aux sinistrés du nord en particulier ceux du Morne Rouge et du Carbet rapatriés et maintenus dans leurs communes d'origine. »*

Non ! Au lieu de cela, vous allez insidieusement soupçonner ces sinistrés venus solliciter votre aide, de vouloir revenir à leurs conditions d'assistés dans les centres d'hébergement de Fort-de-France, les condamnant à une mort quasiment certaine, en les renvoyant chez eux sous la menace moralement insupportable de supprimer leurs rations alimentaires en cas de refus de vos ordres.

Certes, votre ministre de tutelle, Gaston Doumergue, ne vous a pas aidé à avoir un comportement plus empreint d'empathie vis-à-vis de ces sinistrés. Lui qui vous écrivait que *« les circonstances de la catastrophe du 8 mai ne fondaient personne à réclamer une quelconque réparation »*.

Mais pour avoir été nommé gouverneur de la Martinique, cela ne vous dispensait pas de faire preuve des qualités humaines fondamentales que l'on attend d'un homme libre en de pareilles circonstances !

Le gouverneur Lemaire a préféré se défaire sur le Professeur Alfred Lacroix de cette lourde responsabilité morale qu'il venait de prendre en l'accusant d'avoir mal apprécié la zonation du risque. Au lieu de se donner la peine de bien lire les deux lettres qu'il avait adressées au gouverneur intérimaire avant de laisser la Martinique.

L'histoire de l'hécatombe du 30 août interpelle on ne peut plus la responsabilité de ces hommes. Et d'autant plus qu'un passé combien douloureux récent était là pour les inciter à la vigilance et à la prudence.

Nous sommes dans un tout autre cas de figure que celui où ont évolué le gouverneur Mouttet et son entourage aux alentours du 8 mai.

La vie humaine n'a pas pesé lourd dans les décisions des autorités à la tête de la colonie en ces circonstances du 30 août. Leur incurie a fini par prendre une tournure criminelle au regard de l'Histoire.

C'est l'histoire de l'hécatombe du 30 août, que nous devons avoir en mémoire lors de la commémoration de cet événement historique. Si ma conférence pouvait rétablir un peu les choses à cet égard, ce serait tant mieux.

## **12) Mais ne croyons pas ce passé complètement révolu.**

Vous devez éviter de croire que ce qui est arrivé le 30 août appartient à un passé absolument révolu.

La tragédie du 8 mai telle qu'elle s'est déroulée à Saint-Pierre est aujourd'hui proprement inconcevable pour des raisons scientifiques (on a appris à connaître la Montagne Pelée), pour des raisons humaines (comme on dit *chat échaudé craint eau froide*).

Trois mois après le 8 mai, la population martiniquaise était également au fait de ces réalités. Et pourtant le 30 août, une éruption de ce même volcan va tuer encore deux mille personnes !

Les problèmes posés par les sinistrés aux autorités responsables en 1902 ont été à l'origine de ce nouveau drame du 30 août. Et c'est là tout le problème qui doit nous interpeller aujourd'hui.

L'une des spécificités des éruptions magmatiques d'un volcan comme la Montagne Pelée ou la Soufrière Hills de Montserrat, est leur durée qui peut aller au-delà de trois ans, avec des phases de faible activité alternant avec des périodes de paroxysme.

Situation qui oblige les populations environnantes du volcan à abandonner leurs foyers, leurs terres, leurs emplois pour s'expatrier dans les régions plus sûres.

On ne peut pas indéfiniment les assister en leur servant les repas du midi et du soir, ou en leur servant une allocation de subsistance sur une période aussi longue. Ces gens avaient une vie structurée avant l'abandon de leur foyer. Il faut pouvoir les aider à se reclasser socialement, à trouver un travail ; du reste, eux-mêmes entreprendront de chercher une occupation rémunérée.

Mais l'on connaît l'état du marché du travail en Martinique. Si celle-ci devait abandonner au volcan des espaces de plus des deux septièmes de sa surface comme en 1902, les difficultés qui se poseraient aux autorités comme aux employeurs face à cette situation, ne seraient pas aujourd'hui moindres qu'en 1902. Tant s'en faut.

Ajoutons que le retard des aides à venir de la solidarité nationale (nos agriculteurs et pêcheurs en savent quelque chose), ou tout simplement le manque d'offres de reconversion sociale pour les sinistrés, ne viendraient pas arranger les choses.

Une autre certitude est qu'un traitement notoirement insuffisant des conditions des sinistrés conduirait inmanquablement à un pourrissement de la situation sociale. À partir de quoi, tout risquerait de dégénérer. Le contrôle du comportement des sinistrés risquerait en particulier d'échapper aux autorités. Et par résignation, ceux-ci pourraient tout simplement se résoudre à jouer la carte du pire, c'est-à-dire regagner leur foyer d'origine dans la zone dangereuse pour retrouver leurs occupations habituelles. Au grand désespoir de tous.

Le penser n'est nullement verser dans une vaine fiction. Voici au contraire une situation réelle, grandeur nature que la Martinique a encore vécue en avril 1903, et qui le prouve.

En janvier 1903, A. Lacroix révélait aux autorités, à la stupeur générale :

*« Depuis janvier, il y a dans la région périlleuse du nord une population de 2000 personnes environ qui vivent sans fonctionnaires d'aucune sorte, sans maîtres d'écoles, sans gendarmes. »* En réalité, c'étaient près de quatre mille personnes qui avaient regagné la zone dangereuse.

Face à cette situation, le gouverneur Lemaire, désemparé, faisait alors part des informations suivantes reçues de la mission scientifique sur la situation volcanique, à l'ensemble des responsables de la colonie :

*« Par suite de modifications survenues au cratère, la zone jusqu'ici dévastée par le volcan peut encore s'étendre. Les nuées éruptives ont commencé à déborder sur le lac des Palmistes, dans la direction de Macouba et de Basse-Pointe.*

*L'escarpement limitant le cratère de ce côté qui avait suffi à arrêter ces nuées, ne peut plus abriter le nord-est de l'île...*

*Dans le cas où une forte éruption se produirait – et l'activité actuelle du volcan montre que cette éruption est possible – toute la région comprise entre la rivière Capote et le Prêcheur serait dévastée : Basse-Pointe, Macouba, Grand-Rivière, disparaîtraient. »*

Finalement, par un heureux hasard, pareille éruption n'a pas eu lieu. Et c'était encore le manque de réponse fiable à la situation des sinistrés qui était la cause de ce qui aurait pu être une nouvelle tragédie pour la Martinique.

Cette très sérieuse problématique, les responsables d'aujourd'hui de l'Etat et de la CTM ne devraient-ils pas la prendre en compte au plan ORSEC volcan ?

Léo Ursulet

## POURQUOI ALEXANDRE de CHAVIGNY EST-IL MORT DEUX FOIS ?

En travaillant sur l'arbre généalogique de la famille de CHAVIGNY DE LA CHEVROTIÈRE, présente au Prêcheur, Saint-Pierre, Macouba et Grand-Rivière, j'ai d'abord trouvé à Saint-Pierre un acte de décès concernant le sieur Alexandre de CHAVIGNY, puis à Grand-Rivière un deuxième acte de décès semblant appartenir au même individu.

**N° 817 ACTE DE DECES DU SIEUR de CHAVIGNY Alexandre** (page 273 du Registre de l'Etat Civil de 1859 de SAINT-PIERRE)

*L'an mil huit cent cinquante-neuf, le dix juin à quatre heures et demie de l'après-midi, Par devant nous Dieudonné Prudent DAMIANT, adjoint au Maire de la commune de SAINT-PIERRE, ile MARTINIQUE, délégué aux fonctions d'officier de l'Etat Civil par arrêté du Maire en date du 25/07/1857, sont comparus sieur Frédéric DERIVE brigadier de police âgé de vingt-neuf ans et sieur Charles ALPHONSE garde de police âgé de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés à SAINT-PIERRE lesquels nous ont déclaré que ce matin, à cinq heures au lieu-dit Rivière Blanche, banlieue de SAINT-PIERRE, est décédé ainsi que nous nous en sommes assuré **sieur de CHAVIGNY Alexandre**, matelot de troisième classe à SAINT-PIERRE, y domicilié, **né dans la commune du PRÊCHEUR âgé de trente-deux ans ; marié à dame ANNE, fils de Jacques et d'Elisabeth LONG** (seuls renseignements que nous avons pu recueillir. Et ont les témoins, non parents du défunt signé avec nous le présent acte de décès. (voir photocopie de l'acte)*

**N° 55 DECES DE SIEUR de CHAVIGNY Alexandre** (Registre de l'Etat Civil de 1899 de GRAND-RIVIERE)

*L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le deux novembre à huit heures du matin par devant nous Rémilien THEOPHILE maire et officier de l'Etat Civil de la commune de GRAND-RIVIERE, canton de BASSE-POINTE, arrondissement de SAINT-PIERRE MARTINIQUE. A la mairie ont comparu les sieurs de CHAVIGNY Grégoire Alexandre âgé de quarante-huit ans et de CHAVIGNY Eugène Victor âgé de quarante-cinq ans, tous deux marins domiciliés en cette commune, fils du défunt, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures du soir le sieur de CHAVIGNY Alexandre, **né à SAINT-PIERRE le trois mars mil huit cent vingt-sept**, âgé de de soixante-douze ans, fils reconnu des défunts de **CHAVIGNY Jacques et de LONG Jeanne Elisabeth** est décédé en son domicile sis au bourg. Après nous êtes assuré du décès avons dressé acte que nous avons seul signé les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis lecture faite (voir photocopie de l'acte)*

**ACTE DE NAISSANCE DE SIEUR de CHAVIGNY ALEXANDRE**

*L'an mil huit cent vingt-sept le quatre avril à sept heures du matin Par devant nous Louis Nicolas D'AVRAINVILLE officier de l'Etat Civil de la paroisse du Fort SAINT-PIERRE MARTINIQUE, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis : est comparu monsieur Jacques de CHAVIGNY âgé de trente ans, habitant propriétaire au quartier du PRÊCHEUR, résidant en ce moment à la pointe Lamarre, sur cette Paroisse du Fort ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le trois mars dernier de cette année à quatre heures et demie de relevée, de lui déclarant et de dame Jeanne Elisabeth LONG son épouse ; et auquel il a déclaré donner le prénom d'Alexandre. Les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Charles René CONDE âgé de vingt-trois ans, Négociant et Charles Auguste Eugène FAUCHE âgé de trente ans, commerçant. Tous deux domiciliés sur cette dite paroisse. Et ont le père et les témoins signé avec Nous le présent acte de naissance. Lecture faite. (voir photocopie de l'acte)*

D'après le premier acte de décès, le sieur Alexandre de CHAVIGNY est né au PRÊCHEUR et était âgé de 32 ans au moment de sa mort. Aucune date de naissance n'est mentionnée, mais

d'après son âge, il serait né en 1827. Il n'existe dans les registres de l'Etat Civil du PRECHEUR, entre 1825 et 1828, aucun acte attestant de la naissance d'un de CHAVIGNY Alexandre.

Selon le deuxième acte de décès, le sieur Alexandre de CHAVIGNY est né le 03/03/1827 à SAINT-PIERRE, paroisse du Fort, et inscrit sur les registres de l'Etat Civil de 1827.

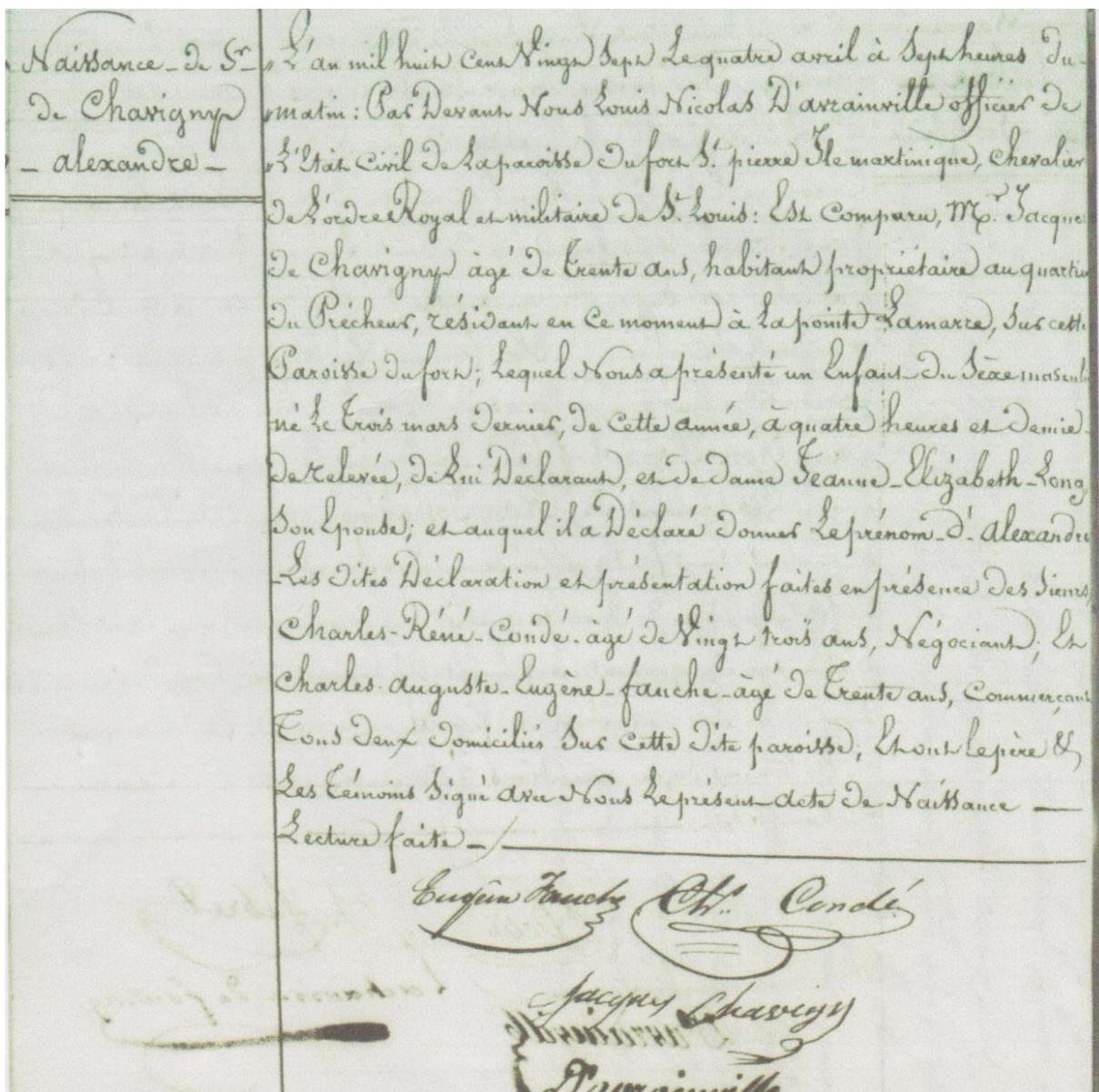
Le père d'Alexandre de CHAVIGNY, Jacques de CHAVIGNY a épousé le 24/10/1822 à SAINT-PIERRE (paroisse du Fort) Jeanne Elizabeth LONG

Alexandre de CHAVIGNY a épousé le 10/02/1851 au MACOUBA Anne LABURTE qui est décédée à GRAND-RIVIERE le 25/04/1888 et sur son acte de décès il est mentionné que son époux était vivant. De ce mariage naîtront 9 enfants tous nés au MACOUBA entre 1851 et 1871 et déclarés par leur père Alexandre de CHAVIGNY. A noter que lors de son mariage et de la naissance de son premier enfant il est habitant propriétaire, pour les 8 autres il exerce la profession de marin.

*S'agit-il d'une collusion entre deux individus ? Ou bien d'une déclaration décès faite sans vérification des pièces d'identité du défunt et sur la bonne foi des témoins ? Ou bien d'un vol de papiers d'identité ? Ou bien d'une erreur de l'officier d'Etat Civil ?*

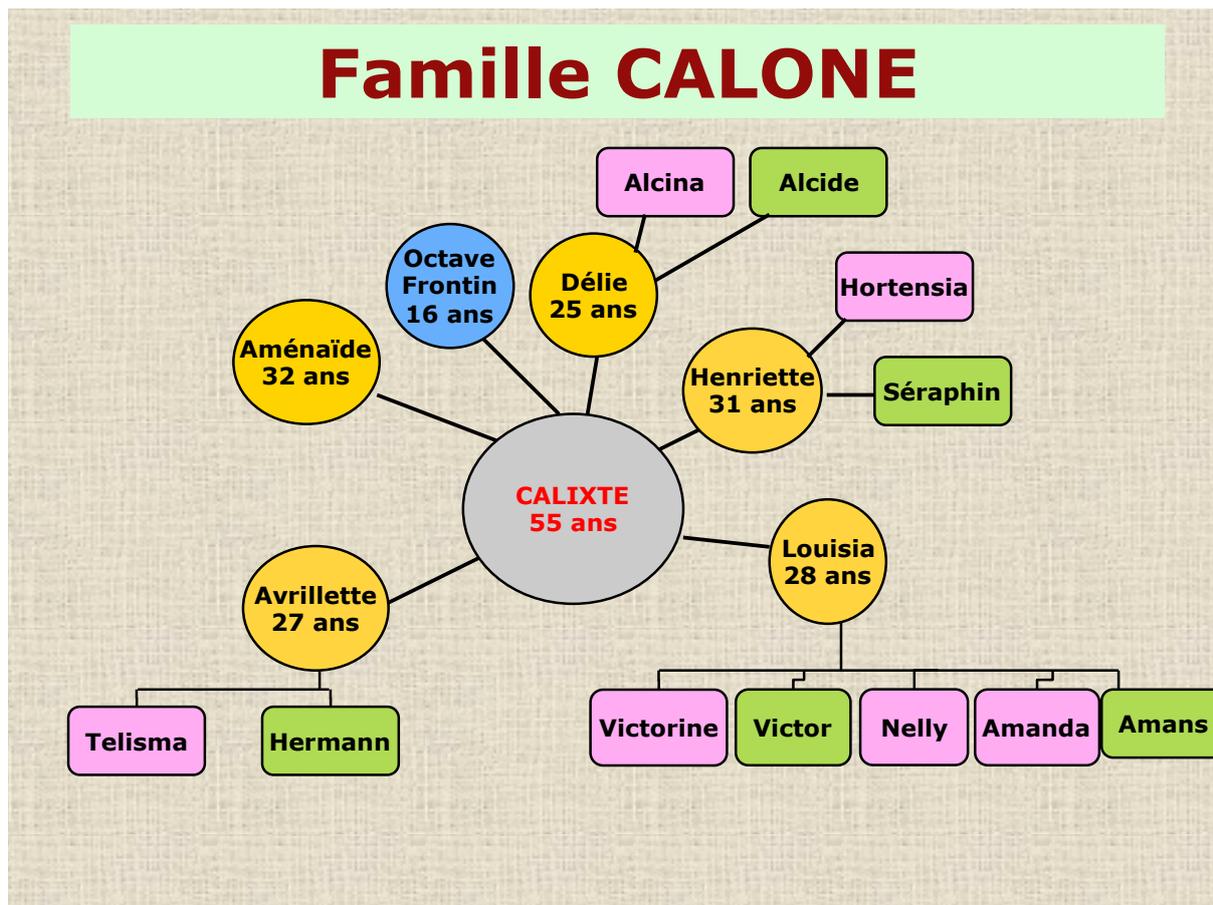
*A signaler que ce même **dix juin 1859** un autre Alexandre CHAVIGNY de LACHEVROTIERE (cousin du décédé) épousait à SAINT-PIERRE une demoiselle Marie-Antoinette MANCEAU.*

Lucienne Lafontaine





# Famille CALONE



LE FRANÇOIS : UNE LIGNEE REPRESENTATIVE

AU SORTIR DE L'ESCLAVAGE

